

DECLARATION CONJOINTE DE CHOIX DU NOM

(Application de l'article 311-21 du Code Civil)

Nous soussignés,

NOM **du père** :

NOM **de la Mère** :

Prénoms :

Prénoms :

Né le :

Née le :

à :

à :

Domicile :

Domicile :

.....

.....

Attestons sur l'honneur que **l'enfant** :

Prénoms :

Né(e) le :

à

Ou à naître,

Est notre premier enfant pour lequel une déclaration conjointe de choix de nom est possible et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant :

Première partie :

Deuxième partie :

Nous sommes informés que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'Officier de l'Etat Civil lors de la déclaration de naissance et sous réserve que le lien de filiation soit établi à l'égard de chacun de nous.

Fait à le

Signature du PERE

Signature de la MERE

Avertissement : en application de l'article 4417-7 du Code Pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts
- De falsifier une attestation ou un certificat originellement exact
- De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.